



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Section Employés et Cadres UGECAMIF  
12, villa de Lourcine Rue Cabanis  
75014 - PARIS  
01 58 10 10 43 / 06 38 28 23 19  
Email : [cfdtugecamidf@gmail.com](mailto:cfdtugecamidf@gmail.com)  
<http://cfdt-ugecamidf.org/>

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES : COMITE D'ENTREPRISE, DELEGUES DU PERSONNEL



**Le 24 mai 2016**, vous, salariés de l'UGECAM IDF, allez procéder aux élections professionnelles.

Pour nous, section syndicale CFDT, la campagne a déjà commencé.

Vos élus de terrain, accompagnés des

délégués syndicaux et des élus du CE viennent à votre rencontre ces prochaines semaines dans vos établissements.

Ils auront à cœur de vous faire partager leur bilan depuis 2013 :

- Les actions syndicales sur le terrain au sein des délégations du personnel, le bilan d'ors et déjà positif du Comité d'Entreprise géré par la CFDT.

Nous vous rappelons que le **rôle du Comité d'Entreprise** que vous allez élire pour 3 ans le 24 Mai est essentiel pour :

- La prise en compte de vos intérêts dans les décisions relatives à la gestion, à l'évolution économique et financière de l'entreprise, de l'organisation du travail, à la formation professionnelle...
- La gestion de toutes les activités sociales et culturelles grâce à la dotation de l'employeur.

**DEPUIS LA CREATION DE L'UGECAMIDF, LA CFDT AGIT LA OU  
D'AUTRE S'AGITENT.**

**NE L'OUBLIEZ PAS AU MOMENT DE VOTER !**

**VOS FUTURS ELUS COMPTENT SUR VOUS POUR POURSUIVRE  
LE TRAVAIL ENTREPRIS DANS VOTRE INTERET**

# PROJET DE LOI TRAVAIL

Réécrit, le texte du projet de loi travail comporte de nombreuses modifications



obtenues par la CFDT. Auparavant déséquilibré, **il est porteur de progrès pour les travailleurs et les jeunes.**

Le nouveau texte renforce le dialogue social et la négociation collective au plus près des réalités des entreprises et des salariés. Il attache les droits à la personne plutôt qu'au statut, renforce les droits à la formation des plus précaires.

La CFDT a demandé la modification du texte et parmi ses 52 propositions, beaucoup ont été retenues :

**Temps de travail** : les règles actuelles continuent à s'appliquer, en l'absence d'accord d'entreprise ou de branche.

**Prud'hommes** : retrait du plafonnement des dommages et intérêts.

**Compte personnel d'activité** (CPA) les droits attachés à la personne sont renforcés.

**Branches professionnelles** renforcement des branches pour de meilleures garanties communes.

Il reste à améliorer certains points dont :

**Licenciements économiques** : Modification de l'article 30bis

**Accords de préservation de l'emploi** : la CFDT demande que ces accords soient mieux encadrés et le recours systématique à un expert

**La CFDT continuera son action pour demander les modifications qui permettront d'améliorer le texte actuel. En cas de non compréhension de la part du gouvernement, la CFDT prendra ses responsabilités.**

Appel à solidarité pour la maman d'Eloise, la section CFDT vous remercie pour votre générosité. Vos dons ne sont plus nécessaires.

**Elle n'appelle donc pas, pour le moment, aux actions qui visent le retrait du texte.**